



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du jeudi 15 juin 2017

DLB 2017/126

L'an deux mille dix-sept et le jeudi 15 juin à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : 07/06/2017

Affichage de la convocation : 07/06/2017

Présents : Richard BAGAN, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Catherine BOUSQUET, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, Alain DURAND, Robert GELY, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Pierre LAMBERT, Irène LATAPIE, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Bernard MONTAGUD, Marie-Antoinette MORA, Jean-Claude RENAU, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean-Marie AT, Gérard BARRAU, Louis BENTAJOU, Jacques BOLINCHES, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Adam DA SILVA, Philippe FAURE, Robert GAIRAUD, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Muriel ICHER, Christian JANTEL, Marion MAERTEN, Pierre MARHUENDA, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Christine PRADEL, Daniel RENAUD, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgard SICARD, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Jacques ELIEZ, Michel FARENC, Hubert GRAS, Paul ISARD, Norbert ETIENNE, Sylvie KLEIN, Pierre-Jean ROUGEOT, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Emmanuel VILLANEUVA

Absents excusés : Gérard ABELLA, Christian ALLEMANY, Guy ASSEMAT, Daniel BARTHES, Dominique BIGARI, Louis BORRAS, Jean Louis CHAILLOU, Gérard BOYER, Laurent DURBAN, Francis FORTE, Sébastien FREY, Gérard GAUTIER, Laure GODREFROY, Chantal GUILHOU, Philippe HUPPE, Alain JARLET, Geneviève JALBY, Géraldine KERVELLA, François LLOP, Serge MALDONADO, Daniel MARECHAL, Alain MARTI, Jean MARTINEZ, Gérard MILLAT, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Manuelle RODRIGUEZ, Claude VISTE, Martine RAYNAUD, Christian RIGAUD, Véronique SALGAS, Henri SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Marion MAERTEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Décision modificative n° 1

Pour procéder à l'acquisition du projet global VALOHE, un mouvement de crédit est devenu nécessaire.

En effet, les crédits nécessaires ont été affectés dans le BP 2017 sur le compte 2111 « terrain », or après discussion avec la Trésorerie de Pézenas, celle-ci demande que le mandat soit fait sur un compte 2313 « construction ».

Pour ce faire, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de passer les écritures suivantes :

Section investissement :

- Chapitre 21, compte 2111 : - 2 700 000 €
- Chapitre 23, compte 2313 : + 2 700 000 €.

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur cette décision modificative.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte la proposition de son Président, telle que sus exposée, et le charge de la mettre en œuvre.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 22.06.2017 et de sa publication le 22.06.2017

A Nézignan l'Évêque, le 22.06.2017